

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, Raphaël CHRISTOPHE, Responsable de l'Organisme, déclare par la présente respecter la réglementation en matière d'accueil des stagiaires dans les locaux destinés aux formations.

Pour les formations se déroulant en intra entreprise, il appartient à l'entreprise accueillant l'action de formation de s'assurer de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres types de handicap (auditif, visuel, dys..), chaque situation est étudiée individuellement avec l'entreprise au moment de la collecte des besoins.

La possibilité d'adaptation ou la mise en place de mesures compensatoires se fait en concertation avec l'entreprise, le bénéficiaire et un organisme spécialisé dans la prise en charge des handicap.

A défaut d'effectuer la formation au sein de l'entreprise cliente, la société ALTERETGO-RH loue dans de très rares situations des salles appropriées aux différentes situations de handicap conformément à la législation en vigueur.

Attestation faite pour valoir ce que de droit.

Rosheim, le 8 octobre 2021

Raphaël CHRISTOPHE
Responsable de l'Organisme

alter et go RH
conseil • formation RH
07 49 75 98 27 • alteretgo-rh.fr
30 route de Orendelsbuech - 67560 Rosheim
SIRET : 895 015 840 00013

